



CCN : CLASSIFICATION DES MÉTIERS

NON AU DUMPING SOCIAL OUI À UN VRAI PARCOURS PRO

Après le volet consacré au champ d'application et celui relatif à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail, le prochain grand volet de la Convention Collective Nationale (CCN) est celui de la classification des métiers qui va, entre autres, aborder la polyvalence et la grille salariale.

La CGT assumera son rôle de première organisation syndicale dans l'entreprise et pèsera dans l'intérêt des cheminots dans les négociations.

Concernant la classification des métiers, c'est bien sûr l'ensemble des cheminots qui vont devoir rester vigilants et mobilisés. Le patronat du ferroviaire, l'UTP, au premier rang duquel pèse, à hauteur de 95 %, la direction de l'entreprise, va tout faire pour tirer vers le bas les conditions de travail, de vie et de rémunération des cheminots. Les gains de productivité escomptés par la direction doivent se faire sur les métiers et leurs contenus, en particulier pour le Commercial Voyageurs.

Le Commercial Voyageurs, de forts enjeux

Fermetures de gares, de guichets, de boutiques, de caisses, de BCC, etc., dégradation constante des conditions de travail et des possibilités d'évolution au sein de l'entreprise, les cheminots du Commercial Voyageurs et plus particulièrement ceux de la spécialité « Service des gares » subissent depuis des années les attaques d'une direction qui n'a que faire du service public et des cheminots. L'objectif unique, au détriment même de la sécurité, de la sûreté et du service public est la réduction des coûts, seul credo de nos dirigeants !

La direction ne souhaite pas s'en arrêter là, maintenant elle a pour ambition de pratiquer le *dumping* social entre filières et spécialités, soi-disant pour redonner de l'intérêt à des métiers et des parcours professionnels qu'elle a elle-même sabordés, et de maintenir l'emploi dans des bassins qu'elle a volontairement déshumanisés.

Seulement il existe des règles dans l'entreprise et notamment le RHO263 Dictionnaire des filières :

Le dictionnaire des filières définit les tâches essentielles qui correspondent à la qualification des agents utilisés en permanence et comme titulaires d'un emploi donné. Il garantit au personnel une classification en rapport avec ces tâches essentielles. Toutefois, sous réserve qu'il possède les aptitudes requises, un agent d'une qualification donnée peut être amené à assurer exceptionnellement ou accessoirement des activités ressortissant normalement à une autre qualification égale ou inférieure la sienne.

Depuis maintenant des années, la direction ne respecte plus stricto sensu le dictionnaire des filières. La CGT procède souvent seule aux rappels réglementaires quand d'autres, toujours prêts à trahir l'intérêt des cheminots, se contentent de négocier en local les miettes souvent temporaires sous forme d'EVS (le temps de faire avaler la pilule, la charge supplémentaire de travail et les responsabilités qui vont avec) que la direction accorde et retire à son bon vouloir.

Mais là, le processus s'accélère : la direction souhaite transformer rapidement les métiers, avant même que les négociations sur le sujet ne commencent. Elle pourra ainsi dire autour de la table des « négociations » : « Mais c'est déjà comme cela ! » Elle tente de faire croire aux cheminots et à leurs représentants que rien n'est piloté au niveau national, que tout se décide en local : assermentation des agents de la filière commerciale spécialité « Service des gares » ; création de la filière 26+ ; nouveau métier Sol/Bord (des sédentaires roulants !) ; petits collectifs ; promotion opaque en dehors des règles en vigueur via Excellence Dpx quand plus de 100 TC restent sans attribution de poste ; restructurations et créations d'ESV, etc.. La liste est longue, mais au final, ce que l'on voit arriver c'est la création d'un « métier unique du Voyageur ». Un drôle de monde.

L'objectif de la direction ? Un métier fourre-tout qui reprend l'ensemble des missions du « monde voyageur » (comme ils l'appellent sans vraiment le comprendre). Une formation minimum pour une flexibilité maximum alliant polyvalence et bas salaire. Bienvenu dans le monde de la mobilité !

La Fédération CGT des cheminots, dans le cadre des négociations de la CCN relatives à la classification des métiers, demande le respect de ces métiers. Si, dans le périmètre du GPF, une réactualisation du RHO263 est certes souhaitable, là encore cela doit se faire dans certaines limites et toujours dans le respect des métiers. Des métiers spécifiques, au service des usagers, garants de la **bonne Exploitation** du réseau et de son niveau de sécurité.

NON à la mise en concurrence des métiers qu'organise la direction avec l'appui d'organisations syndicales d'accompagnement comme par exemple sur Forbach (sédentaires commerciaux à bord des trains !). **OUI** à de vrais parcours professionnels et des possibilités de changement de spécialités ou de filières avec les formations adéquates et dans le respect des règles.

La casse du réseau de distribution doit cesser, des réouvertures sont nécessaires et souhaitées, aussi bien par les usagers que les responsables politiques locaux.

La CGT exige aussi l'arrêt des externalisations de tâches (Nova'ter, Pimms, Itirémia, CityOne, Challencin, ...) et leurs réintégrations dans l'entreprise. Et aussi la distribution de l'ensemble des produits SNCF sur tout le territoire, avec des agents formés et en nombre suffisant pour assurer un service public de qualité.

Face aux attaques de la direction, les cheminots de l'Exploitation doivent se mobiliser !

ENSEMBLE LA GAGNE EST POSSIBLE !

